



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le 1^{er} juin 2011

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DU CONTRÔLE DE LEGALITE ET
DES STRUCTURES TERRITORIALES

REFERENCE A RAPPELER : DRCT/BCLST/MDF

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mlle FORNESI

TELEPHONE : 04.95.34.50.86

TELECOPIE : 04.95.34.51.06

marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr

N° 2011-22

Le Préfet

à

Mmes et MM. les Maires
Mmes et MM. les Présidents d'établissements
publics de coopération intercommunale
(cantons du Haut-Nebbio, de la Conca d'Oro,
de l'Alto di Casacconi, de Campoloro di
Moriani, du Fiumalto d'Ampugnani et de
Vescovato)

*(en communication à MM. les Sous-Préfets
des arrondissements de Calvi et de Corte)*

Objet : Transmission des actes des collectivités locales et de leurs établissements publics au titre du contrôle de légalité.

Réf : Arrêté n°2009-1508 du 31 décembre 2009 portant modification des limites territoriales des arrondissements du département de la Haute-Corse.

Comme vous le savez, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2009, visé en référence, a modifié les limites territoriales des arrondissements du département de la Haute-Corse.

Ainsi, les communes des cantons du Haut-Nebbio et de la Conca d'Oro ont été rattachées à l'arrondissement de Calvi et celles des cantons de l'Alto di Casacconi, de Campoloro di Moriani, du Fiumalto d'Ampugnani et de Vescovato ont été rattachées à l'arrondissement de Corte.

Il en est de même des établissements publics de coopération intercommunale ayant leur siège dans ces communes.

Depuis lors, la plupart d'entre vous ont rencontré le Sous-Préfet territorialement compétent à diverses occasions et de nouvelles habitudes de travail ont été acquises.

Pour finaliser ce dispositif, il me paraît utile, dans un souci de bonne administration, de vous demander d'adresser l'ensemble des actes de votre collectivité soumis à l'obligation de transmission au titre des contrôles de légalité et budgétaire à la sous-préfecture de votre arrondissement en 4 exemplaires.

Il va de soi que vous pourrez vous adresser indifféremment aux services de la préfecture et de la sous-préfecture pour obtenir les renseignements et informations qui vous apparaîtraient nécessaires à l'exercice de vos fonctions.

Je vous remercie de bien vouloir mettre en œuvre les présentes dispositions à **compter du 20 juin prochain.**

Le Préfet



Jean-Luc NEVACHE